

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## OFI HIGH YIELD 2023 – PART RC - FR0013336799

Cet OPCVM est géré par la société OFI ASSET MANAGEMENT.

### Objectifs et politique d'investissement

**Classification AMF :** Obligations et Autres Titres de Créances Internationaux

**Objectif de gestion :** Le Fonds OFI High Yield 2023 a pour objectif d'obtenir sur la durée de vie du Fonds soit 5 ans à échéance du 31 décembre 2023, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,50% (objectif de coupon annuel) pour les parts RC. La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 9 mois après le 31 décembre 2023.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.

#### Indicateur de référence

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais annualisée minimum de 2,50% (objectif de coupon annuel) pour les parts RC.

Il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

#### Stratégie de gestion :

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 9 mois après le 31 décembre 2023. Dans l'optique d'une dissolution du fonds au 31/12/2023, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 9 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles.

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade, ou non notés, afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille.

En tout état de cause, le Fonds ne pourra détenir plus de 10% de l'actif net de titres notés CCC.

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de CCC+ (Standard & Poor's ou équivalent ou via une notation interne à la Société de Gestion), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché.

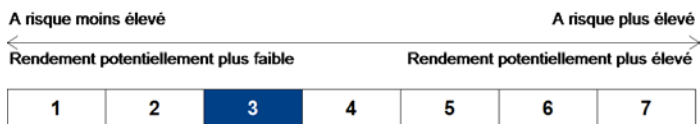
Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2023 et sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e degré d'exposition au marché High Yield - investissements spéculatifs plus risqués), allocation sectorielle ou par catégorie de notation.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) ; le risque de change est alors systématiquement couvert.

### Profil de risque et de rendement



Cet indicateur synthétique a été déduit de l'estimation de la volatilité historique calculée à partir des performances hebdomadaires d'un autre fonds proxy qui reflète le profil de risque de cet OPCVM.

Le risque de l'OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique. Ce niveau de risque intermédiaire s'explique par :

- l'investissement de l'actif du fonds en titres de créance spéculatifs, libellés en euro ou en devises et émis par des entreprises publiques ou privées, des états ou des organismes supranationaux.
- le maintien de la sensibilité globale du fonds aux taux d'intérêt entre 0 et 5.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 5. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le profil de risque du Fonds varie dans le temps. La réorientation de la stratégie au profit de titres de maturité 2023 intervenant le 10/08/2018, les actuels titres de maturité 2018 seront conservés jusqu'à cette date (sauf ceux arrivant à échéance préalablement) puis seront immédiatement remplacés par des titres de maturité 2023 qui seront achetés en fonction des conditions des marchés. Ceci aura pour conséquence et sur une très courte période de quelques jours un possible investissement en monétaire mais le Fonds continuera donc d'être exposé aux marchés pendant cette période transitoire. A l'issue de cette période de reconstruction du portefeuille, le Fonds sera totalement exposé aux différents facteurs de risque des obligations et, accessoirement, des obligations convertibles. Au fur et à mesure des remboursements des obligations et à l'approche de l'échéance du Fonds, le Fonds basculera sur une gestion en monétaire. Le Fonds connaîtra donc une variation importante de son profil de risque entre son lancement et son arrivée à terme.

L'exposition du Fonds aux obligations et obligations convertibles diminuera en raison de l'arrivée à échéance des titres. A l'approche de l'échéance du fonds, Le Fonds sera géré en monétaire et en référence aux taux moyen du marché monétaire en Euro (Eonia capitalisé).

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change. L'exposition du portefeuille sur ce type d'instruments n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; leur utilisation n'implique pas une surexposition du portefeuille du Fonds.

Par ailleurs, pendant la période de souscription et de constitution du portefeuille, le gérant se réserve la possibilité de rester investi en instruments du marché monétaire.

**Conditions de rachat :** La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour (Bourse de Paris).

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande, auprès du dépositaire, chaque jour de valorisation jusqu'à 12H/midi. De même, le souscripteur a la faculté de souscrire sur demande auprès de dépositaire, jusqu'à 12H/midi chaque jour de valorisation pendant la période de souscription.

Afin d'offrir aux porteurs une stratégie similaire mais sur une échéance plus éloignée avec un univers d'investissements plus conséquent, il a été décidé de porter l'échéance du Fonds au 31 décembre 2023 sauf dans les cas de dissolution anticipée.

La première période de souscription courra du 10 août 2018 jusqu'au 30 juin 2019, puis deux nouvelles périodes de souscription de 6 mois pourront être ouvertes en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors ou de la possibilité de réaliser un objectif de gestion jugé performant par la Société de Gestion dans l'objectif d'atteindre un seuil d'encours de 250 M€ et qui ne remettra pas en cause l'objectif de performance initialement estimé au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle stratégie de gestion. Le déclenchement de ces nouvelles périodes de souscription fera l'objet d'une information aux porteurs par tout moyen qui en précisera les modalités.

A compter du 13 juin 2019, la Société de Gestion a décidé d'enclencher la deuxième période de souscription qui courra du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019.

A compter du 3 décembre 2019, la Société de Gestion a décidé d'enclencher la troisième et dernière période de souscription qui courra du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020.

A l'approche de l'échéance du fonds, la société de gestion opérera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconstruction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds sous réserve de l'agrément de l'AMF. Les dividendes sont capitalisés.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est fixée au 31 décembre 2023. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 31 décembre 2023.

#### Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur

**Risque de crédit :** Le fonds étant investi en obligations et titres de créances, il est exposé au risque de crédit en cas de dégradation de la qualité de crédit ou de défaut d'émetteurs de titres détenus en portefeuille.

**Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :** Le Fonds est exposé au risque lié à l'utilisation de produits dérivés, notamment en raison de la possibilité pour le Fonds de se couvrir ou de s'exposer au marché de taux et de se couvrir aux marchés de change et de crédit par le biais de contrats à terme. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus disponible auprès de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)	2%
Frais de sortie (acquis à l'OPCVM)	2,5% jusqu'en décembre 2018 2,0% jusqu'en décembre 2019 1,5% jusqu'en décembre 2020 1,0% jusqu'en décembre 2021 0,5% jusqu'en décembre 2022  Exonération au-delà et jusqu'à l'échéance du fonds
Les frais d'entrée et de sortie mentionnés sont en maximum. Dans certains cas l'investisseur pourra payer moins cher, il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants <sup>1</sup>	1,00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

**Frais courants <sup>1</sup>** : ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018 et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais veuillez vous référer aux pages 18 et 19 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

## Performances passées

Indicateur de référence : Néant

Les commissions d'entrée éventuellement prélevées ne sont pas prises en compte dans le calcul des performances.

Les frais courants ainsi que la commission de surperformance sont pris en compte dans le calcul des performances.

Cet OPCVM a été créé le 8 Février 2013 - Devise utilisée pour les calculs : EUR – les parts RC ont été créées le 13/08/2018.

Changements significatifs au cours des 5 dernières années : Néant.

A compter du 13 juin 2019, la Société de Gestion a décidé d'enclencher la deuxième période de souscription qui courra du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019.

A compter du 3 décembre 2019, la Société de Gestion a décidé d'enclencher la troisième et dernière période de souscription qui courra du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020.

*Avertissement : les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Parts nouvellement créées ne permettant pas d'afficher les performances

## Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Des informations complémentaires (valeur de la part, prospectus, rapports annuels) peuvent être obtenues gratuitement :

- sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion **OFI ASSET MANAGEMENT**, société de gestion agréée par Commission des Opérations de bourse le 15/07/1992 sous le n° GP 92-12 à l'adresse suivante : **OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS**
- à l'adresse mail suivante : [contact@ofi-am.fr](mailto:contact@ofi-am.fr). Vous pouvez également contacter notre **Direction Commerciale au 01 40 68 17 10**.

Ces informations sont disponibles dans les langues suivantes : Français

Le régime fiscal des revenus et des plus-values de l'OPCVM est fonction de la situation particulière de l'investisseur et de son pays de résidence fiscale. Il est préférable de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de la Société de Gestion OFI ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

D'autres informations sur la Société de Gestion et ses OPCVM sont disponibles à l'adresse suivante : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr). La société de gestion transmettra périodiquement aux porteurs de parts du Fonds ayant le statut de mutuelle, ainsi qu'à tout autre porteur qui en fera la demande, des informations et des états destinés à satisfaire au mieux les exigences actuelles et futures de la réglementation assurantielles, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société OFI ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **03/12/2019**

Les informations relatives aux autres catégories de parts du FCP sont également disponibles sur simple demande (cf. modalités ci-dessus).